

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
COMMUNE DE MOREAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M ROSELIER, Maire

***Présents :***

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, DENIS David, MARZIN Mikaël, LE TOHIC Morgane, LE NET Karine, LE TOQUIN Stéphanie, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE PALLUD Sonia, MOISDON Gabin.

***Absents excusés :***

BOURALY Monique (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine), LAMOUR Véronique (Pouvoir à LE GAILLARD Didier), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal), LE HOUZEC Romy.

***Le Conseil Municipal a désigné Mr Yohann LE FICHER en qualité de secrétaire de séance.***

***Date de convocation : 7 octobre 2022***

***Nombre de conseillers en exercice : 27   Présents : 23   Votants : 26***

**SUPPRESSION D'UN EMPLOI**

**Délibération n°2022\_14\_10\_08**

L'agent affecté à la médiathèque depuis le 5 septembre 2022 occupe un emploi à plein temps créé par délibération du Conseil municipal en date du 3 juin 2022. Afin de mettre à jour le tableau des emplois communaux, il convient désormais de supprimer le poste à quotité 24.5/35<sup>e</sup> qui prévalait jusqu'alors. Le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, APPROUVE cette suppression d'emploi et AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.**

Fait et délibéré à Moréac,  
Le 28 octobre 2022

Le Maire

